



Changement d école et blocage du pere sans motif

Par lea23, le 14/02/2016 à 11:49

Bonjour,

J ai la garde de mon fils depuis ma séparation le papa a un droit de visite et d'hébergement. Suite a la vente de la maison de mon conjoint actuel, nous allons déménager. Ce déménagement ne modifie en aucun cas le jugement en cours puisque je me rapproche du domicile de mon ex. J ai donc demandé par AR a mon ex conjoint son autorisation pour le changement d école. Aucune reponse écrite suite a mon courrier. Il m a juste informé par téléphone il veut la garde de notre fils et que c etait dans son interet de vivre avec son pere, car notre fils l avait décidé. Etant donné qu il n y a pas de raison valable a son refus et que le sujet de la garde est un autre problème, a t il le droit de bloquer la situation? J ai entamé une procédure en référé afin d obtenir l autorisation de changer de école mon fils. Mon ex conjoint peut il etre condamné pour cela?merci de vos retours!